

<http://www.snetap-fsu.fr/Aide-a-la-scolarite-nouvelle-prestation-pour-les-agents-du-MAA.html>



Aide à la scolarité : nouvelle prestation pour les agents du MAA

- Les Dossiers - Action sociale -

Date de mise en ligne : mardi 2 novembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le régime de "l'aide à la scolarité" mise en place pour la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022 est actualisée. Cette prestation d'action sociale ministérielle a été mise en place en 2018 pour aider les agents du MAA à faire face aux frais engagés pour les études de leurs enfants. Cette prestation concerne : - les dépenses de logement (logement étudiant ou internat) - les dépenses de matériel spécifique obligatoire (ex : cuisine, sports études, musicologie...).

Actualisation 2021 : [lire la note de service](#)

[lire la note ici](#)